

# Anomalies RGDU

## RGDU et bulletin de régularisation

Une anomalie a été détectée sur le calcul de la RGDU pour certains bulletins de régularisation. Cela ne concerne que les contrats en forfait d'heure. Dans ce cas, il y avait sur le bulletin de régularisation une régul de RGDU à tort.

Cela concerne les bulletins de régularisation de janvier 2026. Cette anomalie est corrigée dans la version 2025.12.6.

Pour corriger les bulletins concernés; il suffit de faire un nouveau bulletin de régularisation à zéro.

Les salariés peuvent être identifiés avec un historique sur la base de cotisation AGCPURSSAF en sélectionnant les contrats en forfait d'heure clos avant le 31/12/2025.

## RGDU Aide à domicile

Une anomalie a été détectée sur le calcul de la RGDU pour la partie URSSAF pour les heures exonérées.

Le paramètre T utilisé n'était pas le bon.

Cette anomalie a été corrigée dans la version 2025.12.6. La RGDU partie Urssaf va se régulariser automatiquement. Attention toutefois, pour les salariés clos en janvier, il faudra faire un bulletin de régularisation.

---

Revision #1

Created 6 February 2026 08:45:24 by Valéry HUMEZ

Updated 6 February 2026 08:55:11 by Valéry HUMEZ